

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE
A/8639
S/10464
20 décembre 1971
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Vingt-sixième session
Point 34 de l'ordre du jour

CONSEIL DE SECURITE
Vingt-sixième année

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 20 décembre 1971, adressée au Secrétaire général par le
représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous prier de faire distribuer la résolution ci-jointe du
sixième Congrès du parti ouvrier unifié polonais relative à la sécurité et à la
coopération en Europe en tant que document officiel de l'Assemblée générale et
du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Pologne
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Eugeniusz KULAGA

Résolution relative à la sécurité et à la coopération en Europe
adoptée par le sixième Congrès du parti ouvrier unifié polonais

Le sixième Congrès du parti ouvrier unifié polonais, exprimant la volonté de la nation polonaise et conscient de sa responsabilité en ce qui concerne la poursuite du développement pacifique de la patrie socialiste, confirme la volonté déterminée de la Pologne d'édifier une Europe où règnent la sécurité, la coopération et la coexistence pacifique entre les nations. La voix de la Pologne et les activités qu'elle a entreprises dans cet esprit sont connues depuis des années de l'opinion publique mondiale et des gouvernements de tous les pays. Notre politique découle des principes du système socialiste, de l'expérience que la nation polonaise a acquise au prix de son sang, de ses intérêts vitaux et de ses aspirations les plus profondes.

La consolidation de la paix et de la coopération en Europe, à l'heure actuelle et pour les années à venir, est le devoir des nations et la responsabilité des gouvernements. Nous, communistes, avons assumé cette responsabilité. Nous nous en acquittons aux côtés de l'Union soviétique, qui joue un rôle décisif dans la lutte pour la coexistence pacifique, ainsi qu'avec les autres pays frères de la communauté socialiste.

Nous luttons unifiés avec les partis communistes d'Europe pour la réalisation de cet objectif. C'est ce qui a été confirmé dans la déclaration de la Conférence de Karlovy Vary ainsi que dans d'autres documents communs. Nous travaillons à cette fin avec toutes les forces pacifiques et réalistes de notre continent.

La politique conséquente et les efforts conjugués de la communauté socialiste ont permis de maintenir la paix en Europe pendant plus d'un quart de siècle et ont créé des perspectives de paix durable et de coopération élargie sur notre continent. L'activité déployée par les forces progressistes et pacifiques et la politique réaliste menée par de nombreux Etats européens ont créé un climat favorable à cette entreprise.

En Europe, le climat de la guerre froide a fait place à un climat de détente et de coopération. Un important processus de normalisation des relations en Europe centrale a été amorcé; actuellement, comme par le passé, une telle normalisation repose sur la reconnaissance du caractère irrévocable et de l'inviolabilité des frontières d'après-guerre sur notre continent. Les traités conclus en 1970 entre

L'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne et entre la Pologne et la République fédérale d'Allemagne revêtent une importance fondamentale à cet égard. Ces efforts ont rendu possibles l'Accord des quatre puissances sur la question de Berlin-Ouest ainsi que les accords intervenus entre les Gouvernements de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne d'une part, la République démocratique allemande et le Sénat de Berlin-Ouest d'autre part.

Ainsi, toutes les conditions essentielles sont remplies pour passer à un nouveau stade de l'édification d'une Europe qui sera celle de la paix, de la sécurité et de la coopération.

Pour cela, il est nécessaire que la République fédérale d'Allemagne ratifie sans retard les traités conclus avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la Pologne. Il faut également que les négociations entreprises entre la Tchécoslovaquie et la République fédérale d'Allemagne aboutissent à des résultats favorables, ce qui suppose que la République fédérale d'Allemagne reconnaisse la nullité de l'Accord de Munich, dès sa signature. Il est également nécessaire que les deux Etats allemands, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne, soient reconnus sur le plan international, et admis en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies et il convient également qu'ils établissent entre eux des relations conformes aux règles du droit international.

Nous estimons qu'il est très important de réunir sans tarder une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. L'idée de cette conférence s'est imposée peu à peu et le soutien de toutes les nations européennes et de la majorité des gouvernements intéressés lui est acquis. Le moment est venu d'entreprendre activement des préparatifs d'ensemble pour que la conférence puisse se dérouler en 1972. Au nom de tous les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, la conférence des ministres des affaires étrangères qui s'est récemment tenue à Varsovie a lancé un appel dans ce sens à tous les Etats européens intéressés.

Toutes les conditions sont maintenant réunies pour que cette conférence soit un événement capital pour l'Europe dans l'histoire du renforcement des relations

entre Etats européens sur le plan de la sécurité et de la coopération. La conférence peut et doit contribuer dans une grande mesure à la création d'un système par lequel les Etats européens s'engageraient mutuellement à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force, à garantir le respect des principes de l'intégrité territoriale, de la souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité des droits et de l'indépendance de tous les Etats.

Notre but général est l'édification d'un système de sécurité collective à l'échelle de l'Europe qui permettrait de mettre fin à la division du continent en groupes politico-militaires.

Le but de notre politique extérieure est d'établir les conditions d'une coopération générale et amicale entre les Etats et les nations de l'Europe, fondée sur le principe de la coexistence pacifique.

Nous sommes en faveur de l'élaboration des principes qui présideront au développement de la coopération dans les domaines économique, scientifique, technique et autres, coopération qui s'instaurerait sur la base de l'égalité des droits et ne serait pas entravée par des barrières discriminatoires. Nous sommes convaincus de la nécessité d'une collaboration à l'échelle européenne, en vue de la planification et de la mise en place de l'infrastructure du continent. Nous appuyons les idées constructives de rapprochement entre les nations, l'idée de triompher des préjugés invétérés, de créer un climat d'action conjointe et de responsabilité commune de l'avenir.

Le développement d'une coopération fondée sur des accords bilatéraux à long terme créant la possibilité de développer les relations économiques mutuelles, la coopération scientifique et technique, les échanges culturels, le tourisme, ainsi que les contacts politiques, contribuerait grandement à traduire ces intentions dans la réalité.

Par ailleurs, les problèmes résultant des exigences du développement contemporain devraient être réglés sur une base multilatérale, dans le cadre de la région. En particulier, le moment est venu pour les pays baltiques de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir une paix durable dans cette région et d'unir leurs efforts en même temps pour adopter des règlements régissant les problèmes de la navigation maritime, de la pêche et de la protection des eaux dans la mer Baltique.

Nous entendons développer nos relations avec tous les pays. Nous continuerons à lutter sans relâche contre les forces de la guerre froide, les idées de revanche et le militarisme qui n'ont pas encore renoncé à leurs visées et élaborent de nouveaux plans en vue de créer des antagonismes et de provoquer la désintégration de l'Europe, empoisonnant ainsi l'atmosphère internationale. Nous appuierons tout ce qui peut favoriser la paix et la coopération. Nous poursuivrons nos efforts en vue de mettre un terme à la course aux armements et de soulager ainsi les nations de la lourde tâche que représentent les efforts de désarmement. Tel est l'avenir que nous souhaitons pour l'Europe au seuil des années 1970 et telle est l'Europe que nous souhaitons créer pour la jeune génération de la nation polonaise et toutes les nations du continent sur lequel nous vivons.

Notre parti "La Pologne populaire", conjugant ses efforts à ceux d'autres partis communistes et des autres pays socialistes, et surtout dans un esprit d'amitié, d'alliance et de coopération avec la patrie des Soviets, fera tout ce qui est en son pouvoir pour donner une réalité concrète à cet idéal de développement bénéfique et pacifique de l'Europe. Pour réaliser cet objectif, nous agissons de concert avec toutes les forces pacifiques et avec tous les Etats qui partagent notre préoccupation pour l'avenir de l'Europe, qui sont prêts à participer à l'édification d'une paix durable, de la sécurité et de la coopération sur notre continent.

